

Communiqué de presse
20 septembre 2017

LE GROUPE AESIO ET L'ANACT SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT POUR PROMOUVOIR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA SANTE AU TRAVAIL AUPRES DES ENTREPRISES ET DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Mardi 19 septembre 2017, Emmanuel Roux, directeur général du Groupe AESIO et Richard Abadie, directeur général de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) ont signé une convention de partenariat à l'occasion de la Rencontre collaborative organisée par le Groupe AESIO au Louvre Lens. Fondé sur la conviction commune de l'impact sur la protection sociale de l'évolution du travail, ce partenariat vise à promouvoir la prévention des risques professionnels et de la santé au travail

En tant qu'interlocuteur majeur de la politique de santé et acteur de la couverture complémentaire en prévoyance comme en santé, le Groupe AESIO entend accompagner les décideurs sociaux sur les démarches de qualité de vie au travail conciliées à la performance des entreprises.

Pour l'Anact, la convention s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les acteurs de la prévention identifiés par le Plan Santé Travail 3 - mutuelles en particulier - comme « *acteurs à mobiliser dans le pilotage et la mise en œuvre de la politique publique de santé au travail* ».

A travers ce partenariat, l'Anact et AESIO font le choix de l'expérimentation comme méthode de travail. Afin de déployer pleinement les démarches de prévention des risques professionnels dans les territoires, les branches et les entreprises, l'Anact mettra à disposition du Groupe AESIO les méthodes, outils et bonnes pratiques éprouvés en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Ensemble l'Anact et AESIO pourront stimuler l'innovation en matière de prévention et le Groupe AESIO pourra en faire bénéficier les partenaires sociaux et ses entreprises adhérentes. En unissant leurs forces, le Groupe AESIO et l'Anact entendent agir concrètement, en faveur de la santé et de la qualité de vie au travail.

Dès le 4^e trimestre 2017, la convention prévoit deux volets d'actions : formation des collaborateurs d'AESIO et de ses mutuelles fondatrices d'une part, initiation d'expérimentations avec des entreprises situées dans les Hauts-de-France d'autre part.



Emmanuel Roux, Directeur général du Groupe AESIO et Richard Abadie, Directeur général de l'Anact lors de la signature du partenariat au Louvre Lens le 19 septembre 2017, à l'occasion de la Rencontre collaborative organisée par le Groupe AESIO.

Emmanuel Roux, Directeur général du Groupe a déclaré : « *Ce partenariat est une nouvelle preuve de notre engagement pour une protection sociale utile à tous. Chez AESIO, nous sommes convaincus que nous avons un intérêt commun à faire baisser les risques santé au travail par le développement de la prévention : pour permettre aux salariés d'être bien dans leur travail et préserver leur santé, pour la performance de l'entreprise et, au-delà, parce que la prévention est de nature à faire diminuer les dépenses de santé dans notre pays.* »

Richard Abadie, Directeur général de l'Anact : « *Ce partenariat avec le Groupe AESIO nous offre l'opportunité de démultiplier notre action et de faire passer nos messages et nos méthodes de prévention des risques et de promotion de la santé au travail de façon efficace auprès de ses adhérents. Avec ses 3 millions de personnes protégées, le Groupe AESIO est, pour nous, un acteur relais particulièrement appréciable. La formation en 2017 des collaborateurs du groupe AESIO par les équipes du réseau Anact-Aract est une première étape fondamentale. Elle doit nous permettre de mieux mettre en synergie nos différentes initiatives et réalisations, voire d'en initier de nouvelles et de les porter en commun.* ».

A propos du Groupe AESIO :

Le [Groupe AESIO](#), leader en assurance de personnes, est né le 5 juillet 2016 du rapprochement d'Adrèa Mutuelle, Apréva Mutuelle et Eovi Mcd Mutuelle. Il s'agit de la première Union Mutualiste de Groupe (UMG) la forme la plus intégrative et structurante d'union respectant les normes de Solvabilité 2.

Le Groupe AESIO et ses mutuelles sont animés par un projet commun : construire ensemble un modèle économique et sociétal durable, à travers une performance opérationnelle exigeante, mais surtout par le développement des marchés des grandes entreprises et du courtage et des branches professionnelles ainsi que la diversification des produits et services.

Les chiffres clés du Groupe AESIO

- Plus de 3 000 000 personnes protégées
- Plus de 40 000 entreprises adhérentes
- Près de 360 agences sur tout le territoire
- Plus de 3 700 collaborateurs
- Près d'1,7 milliard € de chiffre d'affaires en santé
- Près d'1,5 milliard € de fonds propres
- Plus de 300% de marge de solvabilité (directive solvabilité 2)

A propos de l'Anact :

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère en charge du Travail. Elle est gouvernée par un conseil d'administration tripartite comprenant des représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. L'Anact s'appuie sur un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract a pour vocation de fournir aux acteurs de l'entreprise, salariés et directions, des méthodes et outils éprouvés pour améliorer les conditions de travail en agissant sur ses déterminants dans l'organisation et les relations sociales.

Contacts presse :

<p>AESIO : Cabinet CLAI. +33 (0)1 44 69 54 14 +33 (0)1 80 50 53 13 aesio@clai2.com</p>	<p>ANACT Catherine Guibbert : 04 72 56 13 38 c.guibbert@anact.fr</p>
---	---